

RAPPORT D'INFORMATION SUR LA SITUATION JURIDIQUE DES BREVETS

1. Description

Le rapport sur la situation juridique des brevets au Maroc est un outil important pour décider de lancer ou de poursuivre des projets de R&D, d'utiliser ou de commercialiser de nouveaux produits. Cette évaluation permet de savoir si la fabrication, l'utilisation, la vente ou l'importation d'un produit donné n'est pas susceptible de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tierces parties.

L'absence, sur le territoire marocain, d'un brevet en vigueur relatif à un produit ou procédé représente une possibilité de liberté d'exploitation dudit produit ou procédé. Cette prestation ouvre des opportunités de développement de nouveaux produits notamment dans le domaine des médicaments génériques.

2. Objectifs du rapport d'information sur la situation juridique des brevets

D'une manière générale, un rapport d'information sur la situation juridique des brevets doit être effectué le plus tôt possible dans le cycle de développement d'un produit, il va alors servir à prendre des décisions en matière de gestion des risques concernant la R&D, ou en cas de lancement de la commercialisation d'un produit, en effet le rapport va permettre de :

- Mener des évaluations des risques de contrefaçon de brevets existants et ainsi réduire le risque de futurs litiges coûteux et chronophages ;
- Découvrir les besoins en licences ;
- Fournir une orientation pour votre programme de développement de produits et ainsi éviter les coûts inutiles et le gaspillage des ressources.

3. Contenu du rapport d'information sur la situation juridique des brevets

Le rapport d'information sur la situation juridique des brevets est établi sur la base des informations fournies par le demandeur de la prestation.

Ce rapport contient un tableau avec les demandes de brevet international associées à la technologie objet de la demande, les demandes de brevet et brevets déposés au Maroc, ainsi que la situation juridique de ces derniers, ce qui permet d'identifier les documents de brevets en vigueur. Le rapport contient aussi des citations et des commentaires catégorisés sur les parties que l'examineur de brevets juge pertinentes.

4. Les bénéficiaires de la prestation :

- Les entreprises (PME, TPE, start-up...); Industrie du générique
- Les Universités, centres de recherche, centres techniques, clusters ;
- Personnes physique (inventeurs, chercheurs ...etc.).

5. Demande de la prestation

La demande de la prestation doit parvenir par courriel électronique prestationbrevet@ompic.ma ou par dépôt direct à l'OMPIC en remplissant le formulaire R3 mis en ligne sur le site ompic.ma, accompagnée de justificatif de paiement des taxes exigibles.

Toute demande ne comportant pas les pièces mentionnées ci-dessus et les informations demandées est considérée non recevable.